



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER EPOXY INVISIBLE - partie RESINE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : SADER EPOXY INVISIBLE - partie RESINE
Code : 30601295
Type de produit : Liquide.
Distributeur : BOSTIK SA
 LA DEFENSE 6
 16/32 Rue Henri Regnault
 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex
 FRANCE
Importateur : BOSTIK SA
 LA DEFENSE 6
 16/32 Rue Henri Regnault
 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex
 FRANCE
Telephone no. : + 33 (0) 1 47 96 94 65
N° de fax : + 33 (0) 1 47 96 96 90
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds.box-fr@bostik.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38
 R43
 N; R51/53

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

Nature du produit : Résines.

Nom des composants	Numéro CAS	%	Nombre	Classification (selon REACH)
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	> 50	500-033-5	Xi; R36/38 [1] R43 N; R51/53
Formaldehyde, polymer with (chloromethyl)oxirane and phenol	9003-36-5	1 - 10	500-006-8	Xi; R36/38 [1] R43 N; R51/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	: Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
Contact avec la peau	: Consulter un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas de brûlures chimiques, consulter un médecin dans les plus courts délais. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.
Protection des sauveteurs	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
Note au médecin traitant	: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utilisables	: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Non utilisables	: Aucun connu. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Risque lié aux produits de décomposition thermique	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés Poussière et fumées
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	: NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions relatives à l'environnement	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
- Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Aucune ventilation particulière requise.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide.
Couleur : Paille.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : >200°C (>392°F)
Point d'éclair : Coupe fermée: >150°C (>302°F)
Masse volumique : 1,15 g/cm³ [25°C (77°F)]
Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Conditions à éviter : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Formaldehyde, polymer with (chloromethyl)oxirane and phenol	DL50 Cutané	Rat	>400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Téragénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.
- Biodégradabilité**
- Conclusion/Résumé** : Non disponible.
- Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- AOX** : Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.
- PBT** : Non applicable.
- vPvB** : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	9	III	 	<u>Numéro d'identification du danger</u> 90 <u>Quantité limitée</u> LQ28 <u>Disposition spéciale</u> : M6
Classe ADN/ADNR	3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	9	III	 	-
Classe IMDG	3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.. Marine pollutant	9	III	 	<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-A, S-F Marine pollutant

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe IATA	3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	9	III	 	-
-------------	------	---	---	-----	--	---

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
 R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.
 S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S28- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 S37/39- Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
 S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient du (de la) :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)
 Formaldehyde, polymer with (chloromethyl)oxirane and phenol

Utilisation du produit :

Produit de consommation.

Inventaire d'Europe :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
 R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France

Xi - Irritant
 N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression :

27/07/2011.

Date d'édition/Date de révision

27/07/2011.

Date de la précédente édition

Aucune validation antérieure.

Version :

1

Élaborée par :

Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision

27/07/2011.

16. AUTRES DONNÉES

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.